



PROCES VERBAL

ASSEMBLEE GENERALE DES CLUBS NATIONAUX LUNDI 07 DECEMBRE 2020 A 18H00 EN VISIOCONFERENCE

Présidence : M. Bruno BRONGNIART – Président de la Ligue

Présents : AC Amiens – US Vimy – Le Touquet ACFCO – US du Pays de Saint Omer – AS Beauvais Oise – Wasquehal Football – O. Saint Quentin – US de Chantilly – US Boulogne Côte d’Opale – Ent. Feignies Aulnoye Football – US Maubeuge – O. Marcquois - Croix Football Iris Club

Candidats : M. Daniel Dufour (US.Maubeuge) - Mme Nathalie Cockenpot (U.S. Vimy)

Assistent : Thierry JANAS – David BERNARD – Charlie SOREL – Anne-Sophie LAURENT – Laetitia LAVOISIER – Pauline COUSIN - André VANDENBUSSCHE – Bernard BLONDEAU – Philippe LEFEVRE – Alex SERGENT

Participation de la société OOPn représentée par M. Hamid BENNIS en charge de la dématérialisation de l’Assemblée Générale.

Le Président ouvre la séance en remerciant les représentants de tous les clubs présents.

- Intervention d’André VANDENBUSSCHE (USL Dunkerque) :

André VANDENBUSSCHE – Membre du Bureau de l’USL DUNKERQUE tient à remercier très chaleureusement et avec émotion les clubs du Nord Pas de Calais et ensuite des Hauts de France et leurs représentants, pour la confiance accordée depuis tant d’années et pour l’avoir renouvelé dans ce poste. Il ne peut malheureusement poursuivre ses missions au service des clubs compte tenu de l’accession de son club en Ligue 2.

- Thierry JANAS – Directeur Général Adjoint de la Ligue rappelle aux clubs les objectifs de l’Assemblée : réunir les clubs nationaux amateurs pour procéder à l’élection de leurs représentants aux Assemblées de la FFF (un Délégué Titulaire et un Délégué Suppléant).

Il confirme que le poste de Délégué Titulaire était jusqu’alors occupé par André VANDENBUSSCHE – depuis de nombreuses années. Le club de l’USL Dunkerque ayant accédé à la Ligue 2 professionnelle, le titulaire du poste ne peut plus représenter les clubs amateurs de National, National 2, National 3. Par ailleurs, le Directeur Général Adjoint précise que les clubs professionnels ne peuvent participer à l’Assemblée Générale ce qui entraîne l’absence de représentant des clubs féminins de Division 1 et Division 2 (le LOSC Féminin et le RC LENS Féminin).

Le Directeur Général Adjoint indique que la date de l’Assemblée Générale a dû être reportée une première fois et que le confinement oblige malheureusement la LFHF à ne pouvoir réunir ses clubs en présentiel.

L’appel à candidature a été publié sur le site de la Ligue dans les délais réglementaires et une candidature en binôme a été reçue et examinée par la CRSOE en date du 18/11/2020.



La Commission Régionale a validé les candidatures de Daniel DUFOUR (Membre du Bureau de l'US Maubeuge) en qualité de Titulaire et Nathalie COCKENPOT (Présidente de l'US VIMY) en qualité de Suppléante qui remplissent les conditions d'éligibilité tant pour la forme que le fond.

Le Directeur Général Adjoint remercie les équipes administratives de la Ligue – présentes en visioconférence – pour le travail préparatoire réalisé en amont de l'Assemblée Générale notamment le Test de la plateforme de vote réalisé le Vendredi 4 Décembre ainsi que le prestataire OOPn qui assure la logistique technique de l'Assemblée et le vote à distance.

M. BENNIS de la Société OOPn transmet aux représentants de clubs des explications claires et détaillées quant à la gestion technique du vote pour chaque participant.

M. Daniel DUFOUR et Mme Nathalie COCKENPOT se présentent aux dirigeants de clubs nationaux, détaillent leurs parcours respectifs et leurs projets s'ils sont élus.

Un test de vote est réalisé avec succès.

• **VOTE DES CLUBS** :

Après vote, les résultats sont annoncés en direct : **13 suffrages exprimés**

M. Daniel DUFOUR (Titulaire)	Mme Nathalie COCKENPOT (Suppléante)
SONT ELUS	
12 voix POUR	1 voix CONTRE

• Le Président de la Ligue répond ensuite à diverses questions des clubs dans le cadre de la gestion sanitaire actuelle et ses impacts sur les compétitions et entraînements.

• M. SAHNOUN de l'AS Beauvais Oise évoque les délais pour tenir les Assemblées Générales des clubs avant la fin de l'année 2020 et une réponse faite par la Direction Juridique de la F.F.F.

M. JANAS – Directeur Général Adjoint va tenter d'obtenir des précisions sur la situation des clubs placés dans l'impossibilité matérielle d'organiser les assemblées générales en présentiel et ses conséquences sur l'approbation des comptes clos 2019/2020 afin d'en informer les clubs nationaux.

• Le Président Bruno BRONGNIART remercie les représentants des clubs nationaux – tous présents – pour leur participation à cette assemblée.

Le Président de la LFHF
Bruno BRONGNIART

Le Secrétaire de Séance
Thierry JANAS